

BULLETIN MUNICIPAL
SAINT-HILAIRE-DE-COURT

MARS 2023

SOMMAIRE

P.3

Le mot du Maire

P.4

Commémorations

P.5

Quelques chiffres

P.6

Actualité

P.7

Embellissement

P.8

Travaux—projets

P.9

Travaux—réalisations

P.10

Sécurité et incendie

P.11

Affaires sociales

P.12

Associations

P.17

Infos pratiques

P.18

Vivre ensemble

P.19

La page Nature

P.20

Intercommunalité

P.22

Portrait

P.23

Etat civil 2022

P.24

Nos commerces et artisans



LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-Courtines, Chers Saint-Courtins,

Comment s'est construit le budget 2023 ?

Malheureusement la situation actuelle ne me permet pas de me réjouir autant que je le voudrais au moins pour cette année. Le contexte social est particulièrement tendu en cette fin de premier trimestre, entre les répercussions de l'enlèvement de la guerre en Ukraine, la crise de l'inflation nationale et européenne, la crise énergétique et climatique, l'utilisation massive du 49.3 par le gouvernement et la réforme des retraites qui creuse à nouveau les inégalités entre tous.

C'est dans un contexte d'inflation qui semble incontrôlable et qui affecte les finances de l'ensemble des communes, que la préparation de ce budget a été effectuée de manière rigoureuse. En 2023, la commune s'attachera à nouveau de contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement et garantir les marges de manœuvre financières futures. La hausse du coût de l'énergie, les hausses des coûts en général vont fortement impacter nos dépenses de fonctionnement, nous avons donc travaillé pour élaborer ce budget, en veillant à ne pas augmenter la part communale.

Concernant nos investissements nous souhaitons malgré ce contexte tendu, maintenir notre politique d'investissement pour toujours améliorer les conditions de vies et les conditions d'accueil de notre commune. Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voiries, des bâtiments ou de l'aménagement urbain, nous poursuivrons en 2023 la même tendance que les années précédentes. Il est important de continuer à avancer, nous avons fait le choix de plusieurs projets essentiels, tels que la construction d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à la mairie, des travaux pour la gestion des eaux pluviales, la rénovation des plafonds et de l'éclairage à l'école, ainsi que le remplacement des radiateurs de la salle Jacques Brel.

Nous avons également prévu l'aménagement d'un passage piéton sécurisé devant l'école, ainsi que l'installation de la vidéo-protection dans notre village, pour renforcer la sécurité de nos citoyens. Nous avons également prévu de remplacer la chaudière de l'école et de la mairie par un équipement moins énergivore et la rénovation de la toiture de l'école, qui sont des projets essentiels pour garantir un environnement plus sûr pour nos enfants.

En outre, nous avons pris des mesures pour soutenir les familles de notre ville, en baissant le prix de la restauration scolaire pour aider les parents à faire face aux dépenses quotidiennes. Nous avons également maintenu de manière identique le budget pour le CCAS et les personnes fragilisées, afin de continuer à les aider dans leurs besoins, mais aussi de maintenir possible le colis ou le repas de Noël pour nos aînés. Il en est de même pour les associations.

Ce budget reflète notre engagement à fournir des services de qualité à nos citoyens. Nous continuerons à travailler pour répondre aux besoins de notre village et pour améliorer la qualité de vie de nos habitants.

C'est pourquoi je vous invite à rester solidaires et bienveillants les uns envers les autres. La crise sanitaire a laissé de nombreuses marques et nous devons réapprendre à nous retrouver, à ressortir et à vivre.

Défendre nos collectivités, promouvoir la commune, c'est aussi leur donner des moyens financiers et humains, pour répondre aux besoins sociaux et développer les services publics, garants de l'égalité, héritage de la Révolution de 1789, comme nos communes.

Bien à vous tous,

Stéphane ROUSSEAU

Maire de Saint-Hilaire-de-Court

COMMÉMORATIONS

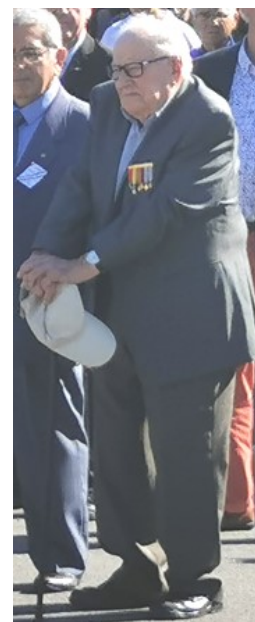
COMMÉMORATIONS

78ème anniversaire
de la bataille de
Saint-Hilaire-De-Court
commémoré en ce
dimanche 28 août 2022

Dépôt de gerbes et
allocutions



Aux côtés des élus, à droite sur la photo, Maurice RENAUDAT
présent et blessé pendant la bataille du 31 août.



Monsieur Le Maire, Madame la Sous-Préfète,
Monsieur le Député, le Commandant et le Capitaine
de la gendarmerie du Cher lors de la cérémonie.



Commémoration du 11 novembre où Théa 8 ans et son
frère Nahël 10 ans ont souhaité participer, comme à
l'habitude, à ce devoir de mémoire, sous l'œil attentif de
monsieur le Maire, et de leurs camarades de classe,
Juliette, Léna et Mathis, en donnant lecture de courriers
de soldats adressés à leurs familles.

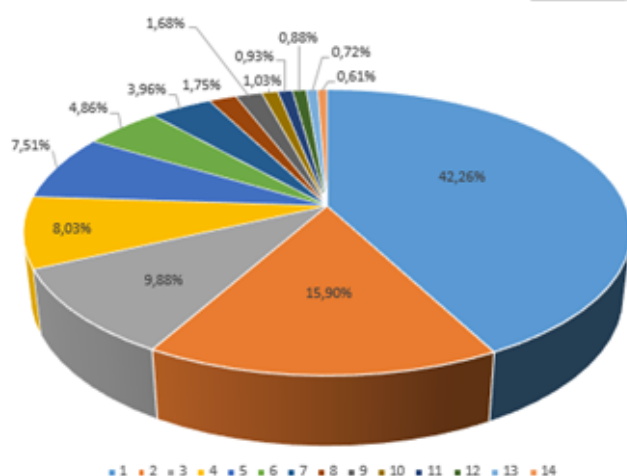
QUELQUES CHIFFRES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

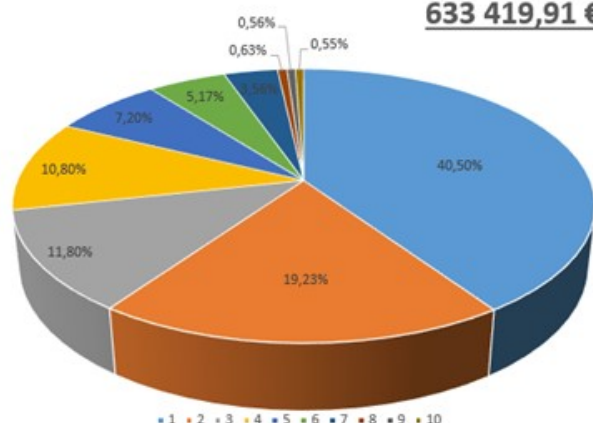
633419,91€



- 1- Charges de Personnel : 42,26 %
- 2 - Disponibilités : 15,96%
- 3 - Impôts et Taxes : 15,9%
- 4 - Entretien - Réparation- Maintenance : 8,03%
- 5 - Dépenses d'Investissements : 7,51%
- 6- Indemnités élus : 4,86%
- 7 - Energie : 3,96%
- 8 - Cantine : 1,75%
- 9 - Fêtes et Cérémonies : 1,68%
- 10 - Subventions aux associations : 1,03%
- 11 - Communication : 0,93%
- 12 - Assurances : 0,88%
- 13 - CCAS : 0,72%
- 14 - Ecole: 0,61%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

633 419,91 €



- 1 - Impôts directs locaux : 40,5%
- 2- Dotations et Subventions : 19,23%
- 3 - Impôts et Taxes : 11,8%
- 4 - Résultat de Fonctionnement Reporté : 10,8%
- 5 - Taxes sur les déchets stockés : 7,2%
- 6 - Recettes d'investissements : 5,17%
- 7 - Atténuations de Charges et Produits des Services : 3,56%
- 8 - Reprise Amortissements : 0,63%
- 9 - Produits Exceptionnels : 0,56%
- 10 - Revenus des Immeubles : 0,55%





Le 9 février, nous recevons Mme Anne-Charlotte BERTRAND sous-préfète de l'arrondissement de Vierzon, pour une présentation des projets d'investissement 2023, suivie de plusieurs visites, l'école, l'entreprise France Fermeture et le centre d'enfouissement route de St Georges.

La classe de maternelle avec une démonstration de l'utilisation du nouveau tableau interactif.

On observe des élèves captivés devant cette outil, guidés par « Maitre Henry » remplaçant notre institutrice Mélanie actuellement en congé maternité.



Coût total 4428.00 € TTC soit 3533 HT - subvention DETR à hauteur de 50% = 1766€
(DETR : Subvention d'équipement des territoires ruraux)

Les ateliers de l'usine France-Fermeture



De droite à gauche : M. Dominique DRUTEL Chef d'Etablissement, Mme la Sous-Préfète, Stéphane ROUSSEAU maire de St Hilaire, Patrice DAVIN adjoint et Mme MOUHOU Marie-Christine de la sous-préfecture de Vierzon.

EMBELLISSEMENT

DÉCORS DE NOËL

Dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des dépenses, cette année les illuminations de Noël étaient regroupées autour du centre communal, la mairie et l'école, agrémentées de sapins aux entrées du village, à l'école et à la mairie pour un coût global de 4127 €.



RÉCOMPENSES DES MAISONS FLEURIES 2022



Cette année la cérémonie des récompenses des maisons fleuries 2022 a pu être organisée en présentiel. Leonel TAVEIRA conseiller délégué a animé cette remise de prix en remettant aux différents lauréats un panier gourmand et des compositions florales.

Félicitations à toutes et tous de contribuer chaque année à l'embellissement de notre village.

1^{er} prix :

Pierrette et Serge GIBAUT

2^{ème} prix :

Marie-Thérèse et Jean-Marc FOREST

3^{ème} prix :

Micheline et Alain KINDT



TRAVAUX – PROJETS

Travaux de voiries/réseaux

Sur notre commune, trois endroits posaient problème lors de gros orages pour l'absorption de grande quantité d'eau de pluie

Rue Jacques Brel (Pose de caniveau grille, raccordement sur le réseau eaux pluviales et mise en place d'un double avaloir).

Rue Jean Moulin (*photo ci-contre*) au bas de la rue Jean Jaurès (pose de bordures sur le ralentisseur).

Rue Joliot curie au niveau de la venelle qui permet de rejoindre le chemin de la Prairie.
(Modification de l'avaloir par remplacement d'un regard grille).

Ces travaux viennent d'être réalisés sur ces 3 sites pour un coût total de 12 900.93 € HT soit 15 481.12 TTC.

La totalité de cette dépense à la charge de la commune, est financée par un emprunt sur une durée de 3 ans.



Projet Plan de circulation



TRAVAUX – RÉALISATIONS

TRAVAUX DE VOIRIE 2022 (compétence communautaire)

Réfection de l'impasse Jacques Brel et de la rue du Lavoir par la société SETEC.

Montant total des travaux 10 499.25 € HT soit 12 599.10 TTC

Prise en charge Communauté de Commune Vierzon-Sologne-Berry : 8 399.40 € HT soit 10 079,28 TTC

Participation financière de St Hilaire (Fonds de concours) : 2099.85 € (soit 20 % du HT)



Impasse Jacques Brel



Rue du Lavoir



Dans le cadre de la mise en conformité du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), 2 points de rassemblement sont désormais matérialisés par 2 panneaux situés dans chacune des cours de l'école (Maternelle et Primaire).

Installation réalisée en régie par les agents communaux.

Coût des panneaux 155 €





Depuis le 1er janvier 2023, Ludovic CENDRIÉ, Conseiller délégué, a été désigné **correspondant sécurité et incendie** de la commune auprès de la Préfecture et du SDIS18, en charge de la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) acteur et relais sécurité avec le SDIS18 et « **bon samaritain** ».

Le **bon samaritain** est un service destiné à améliorer la prise en charge des situations d'urgence par les services de secours. Il s'appuie sur une communauté de volontaires, « les bons samaritains » qui sont géolocalisés et alertés grâce à leur téléphone mobile, en téléchargeant l'application « **staying alive** ».

Staying alive qu'est-ce que c'est ?

Staying alive est une application gratuite disponible sous Android et IOS qui cartographie les défibrillateurs existants dans le monde. Elle offre aux utilisateurs la possibilité de rechercher les défibrillateurs les plus proches et de signaler l'emplacement de nouveaux défibrillateurs. L'application propose aussi des tutoriels sur les gestes qui sauvent.

Devenir un bon samaritain pour sauver des vies !

En relation avec les services d'urgence, Staying alive a développé « le Bon Samaritain », une fonctionnalité qui permet de faire appel à des secouristes capables d'intervenir sur des arrêts cardiaques en attendant l'arrivée des secours (sapeurs-pompiers, équipes médicales).

En s'inscrivant sur cette application, les secouristes ou « bons samaritains » peuvent alors être alertés dès lors qu'ils se trouvent à proximité d'une victime en arrêt cardiaque et participer à la chaîne des secours en pratiquant un massage cardiaque ou en allant chercher un défibrillateur.

Comment cela fonctionne ?

Lorsque les secours sont appelés pour un arrêt cardiaque, ils peuvent déclencher l'application Staying alive qui géolocalisera et sollicitera les bons samaritains enregistrés à proximité. La personne qui acceptera la mission sera guidée pour intervenir auprès de la victime en attendant l'arrivée des secours.

Pourquoi devenir un bon samaritain ?

Parce qu'en cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte !

En France, les arrêts cardiaques sont responsables de 50 000 décès chaque année et le taux de survie est inférieur à 10 %. Même lorsqu'il n'est pas fatal, au-delà de 4 minutes, l'arrêt cardiaque entraîne des séquelles très handicapantes.

Sachant que le temps moyen de réponse des secours est de plus de 10 minutes, l'action des bons samaritains, susceptibles d'arriver sur place avant les secours, peut permettre de sauver des vies.

Qui peut devenir un bon samaritain ?

Tout le monde ! Que vous soyez ou non formé aux gestes de premiers secours. En effet, un bon samaritain non formé pourra apporter son aide en allant chercher un défibrillateur.

Comment devenir un bon samaritain ?

Lors de l'inscription, si vous êtes formé, vous devrez joindre un justificatif attestant de votre formation. Pour les autres, vous indiquerez seulement que vous n'avez pas de formation particulière.

Vous voulez sauver des vies !? N'attendez plus et téléchargez l'application Staying alive. Inscrivez-vous et incitez vos proches à en faire de même. Vous rejoindrez ainsi les 100 000 bons samaritains déjà présents sur l'application.

Plus d'informations : <https://www.bon-samaritain.org/>

AFFAIRES SOCIALES

CCAS



Cette année, enfin, le traditionnel repas des Aînés a pu être organisé par les membres du CCAS, l'occasion de passer un moment festif autour d'un bon et copieux repas, préparé et servi par le restaurant La Siesta.

Les bénéficiaires (+ de 70 ans) étaient au nombre de 114.

90 personnes ont choisi le colis,
24 personnes ont choisi le repas.

Les conjoints non-bénéficiaires et membres du CCAS ont pu également s'inscrire en payant leur repas.



Visite surprise du Père Noël qui est venu distribuer des petites douceurs fruitées et chocolatées aux grands enfants sages.



25 colis couple et
40 colis solo ont
été distribués le
vendredi 16
décembre par les
membres du
CCAS

ASSOCIATIONS

FOYER RURAL



Février 2023 : Rencontre déjeunatoire entre amis du Foyer Rural toutes sections confondues (Belote, Peinture, Couture)

ACTIVITÉS DU FOYER RURAL

GYMNASTIQUE mardi de 18h30 à 19h30

DÉTENTE ET AMITIÉS lundi de 14h30 à 17h30

PEINTURE mardi de 14h00 à 17h00

COUTURE lundi de 14h30 à 17h30

Activités au centre communal rue Jacques Brel
Renseignements auprès de Claudette au 02.48.75.74.65

ASFR Foot entraînement garçons et filles les mardi et vendredi à 19h00—Licence Foot 3F

Renseignements auprès de Joël 02.48.75.68.57 ou
Aurore 06.95.25.70.70

Le collectif ASSOCIATIONS/MUNICIPALITÉ



120 marcheurs ont répondu présents pour la randonnée organisée par les associations et la municipalité au profit du TELETHON.

Remerciements à Mme Geneviève de BRACH pour la mise à disposition de son hangar afin d'y installer le ravitaillement.

Les actions menées sur la commune (soupe du Foyer Rural et randonnée) ont permis de récolter 2321.75 €, reversés à l'AFM TELETHON. Merci à tous !



Succès assuré avec un produit fait maison !

Merci à Alain d'avoir ainsi régalé les marcheurs avec son boudin noir grillé.



C'est avec beaucoup de chaleur humaine que les bénévoles (Ludivine, Jean-Michel, Tiffany, Yves et Stéphane, entre-autres...) ont offert un ravitaillement copieux aux randonneurs.

ASSOCIATIONS

Le COMITÉ DES FÊTES et la MUNICIPALITÉ



Après 2 années sans vraie fête nationale cause COVID, Vif succès pour cette soirée fromagée organisée conjointement par l'association du Comité des Fêtes, pour la partie restauration, et la Municipalité avec l'apéritif offert aux administrés, puis retraite aux lampions, environ 80, accompagnant le cortège jusqu'au bord de l'Arnon pour assister au tir du feu d'artifice qui a illuminé les yeux de nombreux spectateurs.



Magnifique spectacle haut en couleurs, même à l'arrière du décor, où Stéphane ROUSSEAU, le Maire, dans un nuage de fumée, est venu soutenir l'artificier aux commandes de sa valise magique et de ses nombreux boutons reliés à chacun des fils, qui permettent de déclencher manuellement chacun des artifices, avec un timing bien précis afin de produire un spectacle fluide et harmonieux.

Le feu d'artifice en quelques mots :

- ◆ 150 bombes calibre 75 mm
- ◆ 17 packs calibre 20 à 30 mm
- ◆ 10 heures d'installation/désinstallation environ
- ◆ Coût pour la commune : 2 790 €

C'est aussi un artificier formé spécifiquement, Ludovic CENDRIÉ, conseiller municipal, titulaire de certificats de qualification, renouvelables tous les 2 ans, validés par la Préfecture.

Les formations sont assurées et financées par la société CAD-RUGGERI, le fournisseur, en contrepartie des services de l'artificier pour les divers spectacles dans les communes alentours.



Sylvain et Mickael ont prêté main-forte à Ludovic, en déroulant quelques 3 kms de fils.

Le fil vert sur le bouton vert, le fil rouge...



Le COMITÉ DES FÊTES

BOURSE AUX JOUETS



L'association du Comité des Fêtes a organisé une bourse aux jouets et articles de puériculture le 6 novembre, où une petite dizaine d'exposants ont pu proposer de nombreux articles de qualité et souvent à prix très raisonnables, permettant aux visiteurs de faire de bonnes affaires avant les fêtes de Noël dans ce contexte économique difficile.



Petites collations et boissons réconfortantes ont été proposées pour passer un agréable moment.



HALLOWEEN

Le 31 octobre le Comité des Fêtes organisait sa 2ème édition de la soirée HALLOWEEN, où chacun pouvait venir déguisé ou non.

150 personnes ont pu déguster la tartiflette réalisée par Tiffany et son équipe, et passer une soirée « hantée » et animée par le DJ SONLIGHT, agrémentée de quelques jeux, dans un décor particulièrement réussi. Bravo aux organisateurs !



ASSOCIATIONS

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Nombreux ont été les visiteurs ce dimanche 27 novembre pour le traditionnel Marché de Noël organisé par l'association de l'Ecole Buissonnière.

25 exposants étaient présents proposant de nombreux articles de décoration, cadeaux, ou autres produits de bouche. Le Père Noël était également au rendez-vous pour le bonheur des plus petits.



Cette journée a permis à l'association de récolter un bénéfice de 1200 € environ, qui servira notamment au financement du voyage scolaire de fin d'année pour les enfants de l'école, ou bien d'autres achats ou activités proposées tout au long de l'année scolaire, au profit des enfants de l'école Germaine TILLION.



Le Marché de Noël, c'est aussi une histoire de famille, Tiffany la présidente, avec l'aide de sa maman, ont ainsi pu régaler les visiteurs jusqu'au bout de la nuit avec quelques litres de crêpes, vin et chocolat chauds, et pour les becs salés, quelques kilos d'huitres ont ainsi été dégustés grâce au traditionnel stand de Lysianne et Yves.

ASSOCIATIONS

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE et la Municipalité



La classe des grands avec Nora,
du CE1 au CM2



La classe des petits avec Henri,
de la PS au CP



Enfin la distribution des cadeaux, moment très attendu par les enfants, les yeux remplis de joie et d'étoiles. Joyeux Noël !

Vendredi 16 décembre, au centre culturel de Saint-Hilaire-de-Court, les 46 enfants de l'école ont présenté un spectacle de danses et de chansons, devant leurs familles. Cet après-midi festif a été organisé conjointement par l'association l'École buissonnière et la municipalité. Un goûter a été offert à tout le monde, enfants, parents et grands-parents, suivi d'une distribution de jouets par le père Noël.



Maîtresse Nora, Mélanie (Atsem), Manon (Service civique), Maître Henri, Sandy (AESH) et Émilie (AESH) ont pu s'accorder une pause gourmande bien méritée.

INFOS PRATIQUES

RÉVISION TARIF RESTAURANT SCOLAIRE au 20/03/2023

Compte-tenu du contexte économique actuel et sur la proposition du Maire, par délibération du conseil municipal le 7 mars 2023, le prix de vente du repas aux familles a été fixé à **3.60€**.

Le prix d'achat auprès du fournisseur (Ehpad de Graçay) est de **4.05€**.

Les **0.45 €** restants seront pris en charge par la commune soit une enveloppe totale de **1000 €** à l'année.

TARIFS SALLES COMMUNALES au 01/01/2023

Associations de la commune	1 Jour : du lundi au dimanche		2 jours	
	SALLE sans cuisine	SALLE avec cuisine (31 €)	SALLE sans cuisine	SALLE avec cuisine (47 €)
Salle J. BREL	42 €	73 €	68 €	115 €
Salle XXL	84 €	115 €	121 €	168 €
Les 2 Salles	110 €	141 €	157 €	204 €

Habitants de la commune	1 Jour : du lundi au dimanche		2 jours		Veille Location pour prépa. Salle ou 1/2 journée
	SALLE sans cuisine	Salle avec cuisine (53 €)	SALLE sans cuisine	SALLE avec cuisine (79 €)	
Salle J. BREL	84 €	137 €	126 €	205 €	42 €
Salle XXL	178 €	231 €	262 €	341 €	89 €
Les 2 Salles	231 €	284 €	346 €	425 €	105 €

Habitants ou Associations extérieures	1 Jour : du lundi au dimanche		2 jours		Veille Location pour prépa. Salle ou 1/2 journée
	SALLE sans cuisine	Salle avec cuisine (84 €)	SALLE sans cuisine	Salle avec cuisine (126 €)	
Salle J. BREL	137 €	221 €	210 €	336 €	52 €
Salle XXL	268 €	352 €	441 €	567 €	115 €
Les 2 Salles	346 €	430 €	514 €	640 €	137 €

Depuis le 1^{er} janvier 2022, après 20 ans de mise à disposition de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, le Centre Intercommunal de culture et de loisirs sis à SAINT-HILAIRE-DE-COURT est redevenu communal et entre dans le champ de compétence de la Commune de SAINT-HILAIRE-DE-COURT quant à sa gestion, son entretien et ses modalités d'utilisation.

La salle Jacques BREL peut accueillir jusqu'à 50 personnes,

La grande salle, dite « XXL », jusqu'à 200 personnes (150 assises).

Règlement complet sur le site de la commune <https://www.saint-hilaire-de-court.fr/> dans l'onglet « Vie pratique - location des salles des fêtes »

Renseignements et réservation en mairie au 02.48.75.10.54

RECENSEMENT DU CITOYEN — JOURNÉE D'APPEL

Tous les jeunes, filles et garçons, de nationalité française doivent se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Si le jeune ne s'est pas fait recenser dans les délais, il a jusqu'à ses 25 ans pour régulariser sa situation.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**.

L'attestation de recensement est valable jusqu'à l'âge de 18 ans, ensuite le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (**permis de conduire, baccalauréat, CAP...**).

Venez vous faire recenser en mairie avec votre pièce d'identité et votre livret de famille.



VIVRE ENSEMBLE



BAIGNADE INTERDITE

Pour rappel par arrêté municipal n° AR021-0718 du 19/07/2018, pour des raisons de sécurité, la rivière Arnon n'étant pas aménagée pour la baignade et présentant un risque de prolifération de cyanobactéries, la baignade est formellement interdite sur le territoire de la commune de Saint Hilaire de Court. Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.



NUISANCES SONORES

Rappel arrêté préfectoral N°2011-1-1573 article 15

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outil ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi

De 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés



FEUX DE VEGETAUX INTERDITS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les feuilles mortes,
- les résidus de débroussaillage,
- les résidus d'élagage,
- les épluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

Nous rappelons aux habitants de la commune que vous avez 4 déchetteries (Saint-Hilaire-de-Court, Nohant-en-Graçay et Vierzon) à disposition pour éliminer tous les déchets.



REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Pour rappel par arrêtés municipaux n° AR019-0712 du 06/07/2012 et AR037-0714 du 04/07/2014 :

- ⇒ La circulation des véhicules à moteurs à 2 et 4 roues est interdite sur les bords de l'Arnon. Seule est autorisée la circulation des véhicules de secours, et de ceux nécessaire à l'entretien de l'espace communal ou de la rivière. L'accès aux berges par les pêcheurs est également autorisé.
- ⇒ La circulation et le stationnement sont interdits sur la plaine de l'Espoir et le kiosque à Manu.

Les contraventions aux présents arrêtés seront constatées par des procès-verbaux qui pourront être dressés par la gendarmerie.

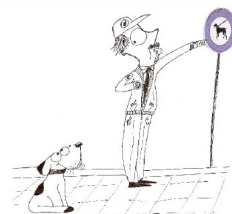


NOS AMIS LES BETES

Certes un chien a besoin d'espace mais l'espace public ne lui convient pas. Sans parler des traces de sa visite des cours et des jardins du village, un accident est vite arrivé. Pour la sécurité de tous sans oublier la sienne, évitons que celui-ci divague.

Une amende sera adressée au propriétaire des chiens errants pour indemnisation de leur prise en charge.

Et sac plastique dans la poche au cas où....



LA PAGE NATURE

SOYONS

NATURE !

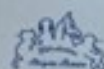


Pour nous joindre



- 02 48 51 90 98
- atoupic@orange.fr
- <https://www.facebook.com/assoc.atoupic/>
- <http://www.atoupic-sauvegarde-herissons.fr>
- <https://www.lilo.org/fr/atoupic-soinssauvegarde/>

Partenaires :



Hérissons Européens vous connaissez ?

Ce charmant petit mammifère que l'on croise souvent écrasé le long de nos jolies routes de campagne, villages et villes.

Ce petit animal nocturne, discret et timide qui débarrasse des insectes ravageurs vos jardins et vos potagers. Si utile à la biodiversité et pourtant si malmené par l'humain et ses activités.

Cet animal insectivore vivait déjà à la préhistoire, il a su traverser les millénaires et s'adapter aux multiples changements.



Chacun d'entre nous peut, par des gestes simples, participer à sauvegarder son espèce et aussi beaucoup d'autre.

Aujourd'hui, nos activités détruisent ses habitats et sa nourriture, le fragilisant un peu plus chaque jour. Si nous voulons que nos futures générations puissent encore observer le hérisson Européen, autrement que dans des zoos ou des parcs...

NOUS AVONS LE DEVOIR DE LUI VENIR EN AIDE.

Le hérisson bénéficie d'un statut de protection total par l'arrêté du 17 avril 1981. Il est protégé dans toute la Communauté Européenne, il est interdit de le détruire, de le transporter, de le naturaliser, de le mettre en vente. Si vous trouvez un animal en détresse, contactez un Centre de Soins Faune Sauvage ou un vétérinaire.

VOUS TROUVEZ UN HÉRISSON BLESSÉ OU ORPHELIN, quoi faire ?



Ne jamais le toucher à mains nues, prendre des gants, des feuilles ou une serviette.

Le placer dans un carton percé et l'installer dans un endroit calme à l'abri des animaux domestiques et des mouches.



Ne jamais lui donner à manger ou à boire et surtout pas de lait ni de pain (mortal pour lui).

Nous appeler rapidement, nous vous informons en fonction de la gravité, sur la marche à suivre pour prodiguer les premiers gestes ou pour récupérer les animaux.



Protéger le hérisson

AUXILIAIRE INDISPENSABLE DU JARDINIER



Le hérisson est considéré comme un auxiliaire précieux pour les jardiniers : c'est l'insecticide biologique. Sa présence est toujours un gage de la qualité de l'environnement.

Le hérisson n'est pas exigeant, un tas de compost au fond du jardin lui fournira une source formidable de nourriture. Lui offrir le gîte n'est pas plus compliqué, une caisse retournée avec une ouverture de 12 cm de diamètre, feuilles et paille sera pour lui, un nid douillet.

BANNISSEZ LES PRODUITS CHIMIQUES

de votre jardin et vous aurez une chance de le voir s'y installer, il réglera alors les animaux néfastes à vos plantations.

PRÉVOYEZ DES PASSAGES dans vos clôtures afin qu'il puisse circuler librement à la recherche de ses congénères et de ses proies. Le hérisson choisit son jardin, ne forcez pas la nature et ne déplacez jamais un animal, ce pourrait être une mère avec ses petits au nid et vous condamneriez alors sa portée.

NE BRÛLEZ JAMAIS UN TAS DE FEUILLES

OU BOIS secs en hiver ou printemps, un hérisson est peut-être en train d'hiberner ou d'élever ses jeunes. Vérifiez avant et déplacez votre feu.

ATTENTION AU COUPE BORDURE ET TONDEUSE

Les hérissons sont souvent cachés dans les haies et il est très fréquent que l'on nous apporte des animaux mutilés que nous devons souvent euthanasier (pattes et museau coupées, animal scalpé, corps lacéré).



INTERCOMMUNALITÉ

LES DECHETS ET LE TRI SELECTIF



**Depuis le 1er Janvier dernier,
le tri sélectif s'est optimisé.**

La liste des emballages qui peuvent être déposés dans les sacs jaunes a évolué.

Au niveau de la collecte des ordures ménagères, l'analyse de l'impact de cette évolution a mis en évidence sur les 2 premiers mois de l'année un recul de 2% des tonnages collectés.

Le coût du ramassage sur l'ensemble de notre communauté de communes s'élève à plus de cinq millions d'euros.

L'objectif communautaire est de maintenir à hauteur de 12% la taxe des ordures ménagères impactant notre imposition foncière en 2023.



**Réduisons nos ordures...
Limitons la facture !**

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



100%
des emballages
en plastique

Bouteille d'eau, bouteille de soda, bouteille d'eau gazeuse, bouteille de jus de fruit, bidon de lessive, bouteille d'huile type colza transparente, bouteille d'huile opaque type friture, petit contenant à sucettes, flacon shampoing, petit flacon gel douche, tube de dentifrice, pots de yaourt, sachet, barquette en polystyrène, boîtes...



100%
des emballages
métalliques

Bouteille sirop, désodorisant, conserve, boîte à thé, canette, barquette en alu, capsule café, rouleau alu, tube type mayonnaise, plaquette médicaments...

**INUTILE
DE LAVER LES
EMBALLAGES,
IL SUFFIT DE
LES VIDER !**



100%
des emballages
en carton et papier

Brique jus de fruit, brique soupe, brique lait, briquette jus de fruit, paquet de lessive, paquet de céréales, journaux, magazines, paquet de riz, paquet de gâteaux...

**DANS LES SACS, BACS, COLONNES
ENTERRÉES ET AÉRIENNES**



**EN CAS DE QUESTIONS,
CONTACTEZ LES AMBASSADEURS DU TRI**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON

Tél : 02 48 71 35 78 • Mail : ambassadeur.tri@cc-vierzon.fr

www.cc-vierzon.fr

**vierzon
sologne
berry**
communauté
de communes

CITEO



La déchèterie de SAINT-HILAIRE-DE-COURT, chargée d'assurer la réception, le tri et la valorisation des gravats et des déchets verts ferme cet équipement le 31 Mars 2023.

A compter du 1^{er} Avril 2023, vous devrez vous rendre dans une des déchèteries de la Communauté de Communes à Vierzon ou à Nohant en Graçay. Vous trouverez toutes les informations sur le site de la Communauté de Communes Vierzon -Sologne - Berry.

INTERCOMMUNALITÉ



BUS FRANCE SERVICES

**Présence du bus à Saint-Hilaire-de-Court (en face de la mairie)
Les semaines impaires le lundi de 13h à 16h30**

**les usagers seront accueillis uniquement sur rendez-vous.
Merci de contacter les agents au 07 61 97 93 84.**

N'hésitez pas à les contacter si vous ne voyez pas le camping-car sur place, les agents peuvent être présents en mairie.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE		SANTÉ
	ÉTAT CIVIL ET FAMILLE	
JUSTICE	BUDGET	LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.
Plus d'information : cc-vierzon.fr - 07 61 97 93 84

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil
informations et orientation

Accompagnement
dans vos démarches administratives

Mise à disposition
d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques

Lundi

- Nohant-en-Graçay :** 10h à 12h, à côté de la mairie
- Dampierre-en-Graçay :** sur rendez-vous le matin
- Massay :** 13h15 à 16h30, à côté de l'église (semaines paires)
- Saint-Hilaire-de-Court :** 13h15 à 16h30, en face de la mairie (semaines impaires)

Mardi

- Vierzon Sellier :** 8h45 à 11h45, place du marché (semaines paires)
- Neuvy-sur-Barangeon :** 8h45 à 11h45 (semaines impaires)
- Vouzeron :** 14h à 16h15, dans la cour de la mairie

Mercredi

- Saint-Georges-sur-la-Prée :** 9h à 12h, place en face de l'épicerie

Vendredi

- Vignoux-sur-Barangeon :** 13h30 à 16h15, devant la mairie (semaines paires)
- Saint-Laurent :** 13h30 à 16h15 dans la cour de la mairie (semaines impaires)
- Foëcy :** 9h à 11h30, devant la mairie
- Vierzon Chaillot :** 14h à 16h30, devant l'entrée du centre associatif
- Genouilly :** 9h à 12h, dans la cour de la mairie
- Thénieux :** 13h30 à 15h30, place du foyer rural (semaines paires)
- Méry-sur-Cher :** 13h30 à 15h30, à côté de l'aire de camping-car (semaines impaires)

Plus d'informations dans votre France services ou sur france-services.gouv.fr
Contact : 07 61 97 93 84

PORTAIT



Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Cyndèle Forest, j'ai 18 ans et je suis originaire de St Hilaire de Court. Je suis passionnée par le monde des Miss depuis toujours ! Il y a deux ans j'ai pu représenter notre jolie commune à deux élections : Miss Lentille ainsi que Miss Vierzon.



Cette année j'ai envie d'aller plus loin, jusqu'au titre de Miss Berry. L'élection aura lieu le 10 Juin 2023 à la salle Madeleine Sologne à Vierzon. Alors j'ai besoin de vous, pour pouvoir réaliser mon rêve de petite fille. Si je suis élue, je serais fière de vous représenter et de venir à votre rencontre. Si vous souhaitez être présent pour venir m'encourager, vous pouvez me contacter au 06.04.06.43.78. Votre réponse serait souhaitée avant fin Avril. L'entrée est à 15 euros, Merci d'avance.

Cyndèle



Miss Pays de Vierzon 2021



Miss Lentille 2021

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2022

- 29 juin 2022 **BOUET Maddy**
- 24 juillet 2022 **CONRATTE Gabriel, Hector, Mathieu, Laurent**
- 1 août 2022 **JEANDROT Emmy, Charlie**
- 19 septembre 2022 **COMPAIN Talya**
- 29 septembre 2022 **LECOURIEUX Charly, Jean**
- 15 décembre 2022 **BREARD DE TRICORNOT Nelian, Laurent, Frédéric**



MARIAGES 2022



- 7 mai 2022 **FILIPPINI Hervé, Jean, Marcel et
SAVALL Martine, Suzanne**
- 11 juin 2022 **CAYLA Franck, Jean-Jacques, Ludovic et
NICOLAS Karine**
- 19 août 2022 **JUNG Sébastien, Bernard et
GAUBERT Marie**
- 20 août 2022 **OMBREDÂNE Pascal, Dominique, Robert et
MENON Magali, Hélène**

DECES 2022

- 28 janvier 2022 **URVOY Léa, Constance, Marie veuve POTIER**
- 8 mars 2022 **MAZET Thierry, Eric**
- 12 juillet 2022 **JARDAT Pierre, Georges, Jules**



NOS COMMERCES ET ARTISANS

Installée depuis 23 ans

Laurence Coiffure
Coiffeuse mixte

vous propose ses services

En Salon et à Domicile du lundi au Samedi
Fermeture le Mercredi

**Coupe - Shampooing
Brushing - Coiffage
Balayage - Couleur**

**Bien-être
Massage capillaire
Soin des cheveux et du cuir chevelu**

Au plaisir de prendre soin de vous

☎ 02 48 71 19 11

DEVIS sur demande

N'HAIR J' COIFFURE

Céline

coiffeuse à domicile
02 48 75 71 21 / 06 61 42 69 47

N° Siret 47849105300037

Entreprise de peinture

Pierre Gaudon

Intérieur & extérieur
Papier peints
Revêtement de sols
Ravalement de façade
Vitrerie

9, rue des Maisons-Rouges 18100 Saint Hilaire-de-Court
Tél. 02 48 71 96 84 - 06 64 38 96 84

Institut de Beauté

Un Moment d'Harmonie

Dévoilez votre beauté...

Centre Communal, Rue Jacques Brel
18100 SAINT HILAIRE DE COURT
Tél : 02 48 53 82 42 - Tél : 06 20 56 71 52
@unmomentdharmonie18

BOULANGERIE itinérante

du Mardi au Dimanche

02.48.51.71.79

LURY SUR ARNON

Chambre d'hôte de la Junchère

Claudine BAERT

claudine.baert@orange.fr
02 48 75 33 86 - 02 48 75 49 65
06 79 88 28 80 - 06 81 33 56 93
18100 SAINT-HILAIRE DE COURT

Chambre d'hôte de charme haut de gamme

UBO tattoo

778107462 Sur RDV